

Cette fiche a été réalisée avec le concours de l'Udogec Ille-et-Vilaine.

Elle a pour objet de fournir un ensemble de bonnes pratiques, portant sur l'achat de produits ménagers pour les lieux accueillant des enfants.

AVANT L'ACHAT

• IDENTIFIER ET CLARIFIER LES BESOINS DES UTILISATEURS

Exemples de questions qui peuvent être posées :

- Quel est l'état actuel des stocks ?
- Quelles opérations de nettoyage nécessitent vraiment d'utiliser un produit chimique (puissant) ?
- Certains nettoyages de routine pourraient-ils être réalisés avec des produits naturels (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir, etc.) ?
- « La fréquence d'utilisation des produits chimiques (puissants) pourraient-elle être réduite ? »
- Des produits naturels pourraient-ils être utilisés en alternance ?
- etc.

• REpondre A CES BESOINS AVEC UN MINIMUM DE PRODUITS DIFFERENTS

Un nombre limité de produits permet de diminuer les risques de mélanges dangereux, le nombre de substances émises dans l'air, les quantités consommées et le nombre de produits stockés (produisant des émissions diffuses si l'étanchéité du contenant est imparfaite). Dans ce cadre, certains produits multi usages peuvent être utiles.

• INTERROGER LES UTILISATEURS SUR D'EVENTUELLES GENES, LIEES A L'UTILISATION DE CERTAINS PRODUITS.

Exemple de gênes : irritation des voies respiratoires, allergies, etc.

• S'ASSURER QUE LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE (FDS), SUR LESQUELLES S'APPUIENT LES ACHATS, DATENT DE MOINS DE 2 ANS

En France, [l'article R 4411-73 du code du travail](#) indique que « le fournisseur d'une substance ou mélange dangereux fournit au destinataire de cette substance une fiche de données de sécurité conforme » à la réglementation en vigueur.

Les fiches de données de sécurité sont datées.

AU MOMENT DE L'ACHAT

- Sur la base des besoins et des retours d'expériences collectées, privilégier les produits ménagers :

- Ne présentant **pas de pictogrammes de danger** :



Dangereux pour la santé



Très dangereux pour la santé



Toxique ou mortel



Corrosif

- Répondant aux exigences de **l'Ecolabel européen**



- **Limitier l'achat d'eau de Javel.**

Les quantités achetées ne doivent pas correspondre à un nettoyage de routine, mais à des besoins spécifiques et ponctuels (ex. : éradication de moisissures).

- Dans la mesure du possible, **privilégier des produits ménagers non parfumés.**

La présence de parfum est généralement indiquée sur l'emballage. A défaut, la présence de terpènes pourra être recherchée dans la composition du produit (ex. : limonène, -pinène, camphène, terpinolène, citronellol, eucalyptol, etc.).

- **Conditions de stockage :**

Si l'établissement considéré ne peut entreposer les produits dans un local fermé et aéré, considérer la possibilité d'acheter des contenants hermétiques (ex. : fûts en plastique bleu pour produits chimiques).

Un local aéré est nécessairement équipé d'un système de Ventilations Mécaniques Contrôlées (VMC) conforme à la réglementation, adapté aux spécificités du local, et qui fait l'objet d'une maintenance et d'un nettoyage réguliers.

- **Eviter les produits ménagers se présentant sous forme de vaporisateurs.**

